

Formation préalable Risque amiante - Sous-section 4 - Cumul de Fonctions

RIS34 – Risques Spécifiques

01/2025



Formation INTER ou INTRA

DURÉE

5 jours (35h)

PUBLIC

L'employeur et tout travailleur cumulant les responsabilités de l'encadrement technique et de chantier dans le cadre d'interventions sur matériau susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

PRÉREQUIS

Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
Avoir plus de 18 ans
Comprendre la langue française

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.
Mises en situation sur plate-forme pédagogique.

EQUIPEMENTS & ENCADREMENT

Formation animée par un formateur professionnel, expert du sujet, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances
Durée de validité : 3 ans

COÛT

Nous consulter pour devis

REFERENCEMENT

Formacode : 22265
CPF : RS1538

LIEU

A Saint Fons ou sur le site du client

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Savoir définir et faire mettre en œuvre les modes opératoires adaptés, lors d'une intervention sur matériau contenant de l'amiante.
- Savoir expliquer les consignes aux opérateurs, et réagir face aux situations anormales.

CONTENU

- **Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme**
- **Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés** : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés
- **Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés**
- **Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante**
- **Connaître, faire appliquer et appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source**
- **Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir, de faire appliquer et d'appliquer un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS**
- **Être capable de définir, de faire appliquer et d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante**
- **Mises en situation sur la plate-forme pédagogique** :
 - Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
 - Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
 - Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
 - Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
 - Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
 - Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
 - Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Contact : Amel CHEBEL 04 72 89 06 25

Mail : amel.chebel@interfora.fr

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter notre Réfèrent Handicap au 04.72.89.06.26

www.interfora-ifaip.fr